

ANNEXE 5

Extraits des rapports annuels de la FQME 1999-2000 et 2000-2001 dans lesquels on peut y lire que l'ÉNEQ a offert les formations en collaboration avec la FQME. On y précise dans le rapport 1999-2000 que c'est bel et bien l'assemblée des moniteurs et instructeurs, autrement dit l'assemblée de l'ÉNEQ prévu en avril 2000 qui approuvera les documents rocher I et II.

La FQME dans son rapport 2000-2001 fait part qu'ils ont des divergences avec l'ÉNEQ sans toutefois que cela ne soit très clair sur les motifs et les enjeux.

P-17

500, 32-073011-035

P-7

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA
MONTAGNE ET DE L'ESCALADE**

Rapport annuel 1999 - 2000



Montréal
novembre 2000

FORMATION

Le dossier de la formation est mené rondement par Gaétan Castilloux, Ronald Whitehead et les moniteurs et les instructeurs intéressés. Les documents rocher I et II, glace devront être approuvés par l'assemblée des moniteurs et des instructeurs en avril 2000. Les travaux pour les programmes SAE débutent sous la supervision de Maria Izquierdo et devraient être complétés en décembre 2000 et par la suite approuvés par l'ensemble des formateurs SAE. Tout ce processus est sous la supervision de l'ENEQ et de la FQME.

Les cours offerts par la FQME et l'ENEQ sont :

- moniteur rocher 1
- moniteur rocher 2
- moniteur glace
- moniteur site
- moniteur SAE

COMPILATION DES STAGES DE FORMATION POUR LA PERIODE DU 1 AVRIL 1999 AU 31 MARS 2000

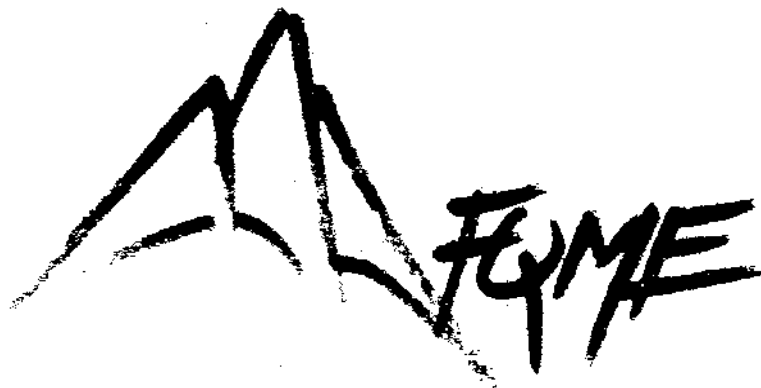
Moniteur site :	14 stages	84 participants	7 155 \$
Moniteur SAE :	1 stage	5 participants	1 000 \$
Moniteur SAE niveau 1 :	1 stage	3 participants	607,50 \$
Moniteur rocher niveau 1 :	2 stages	13 participants	3 540 \$
Moniteur rocher niveau 2 :	2 stages	17 participants	8 575 \$
Moniteur glace :	1 stage	2 participants	880 \$
Perfectionnement en sauvetage :	1 stage	6 participants	1 290 \$

STAGE NEIGE ET AVALANCHES

René Boisselle, ingénieur et spécialiste des avalanches, a donné le stage Neige et Avalanches en avril 1999. La formation a eu lieu dans les Chic-Chocs et a été très appréciée des participants.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA
MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

Rapport annuel 2000 - 2001



Montréal
novembre 2001

Les prix de la fédération

Pour souligner le trentième anniversaire de la FQME en 1999, la Fédération a créé trois prix afin de signaler l'apport exceptionnel de certains québécois à notre communauté.

Prix Claude Lavallée (en l'honneur du président fondateur de la FQME et personnalité encore très active au sein de la Fédération). Prix attribué à un individu ou à un groupe d'individus qui s'est distingué au cours de l'année pour son apport à la communauté et/ou au développement de la montagne et de l'escalade.

MM. Jean-Louis Dufresne, Alfred Dufresne et Fernand Dufresne, Val-David, 1999
M. Jean-Claude Morin, St-André-de-Kamouraska, 2000

Prix Yves Laforest (en l'honneur du premier québécois à avoir atteint le sommet de l'Everest). Prix attribué à un individu ou à un groupe d'individus qui s'est distingué au cours de l'année par ses performances au niveau de la montagne ou de l'escalade.

M. Jean-Philippe Villemaire, 1999
M. Yannick Girard, 2000

Prix Plaquette d'or. Prix attribué à un individu ou à un groupe d'individus qui s'est distingué au cours de l'année au niveau de l'ouverture et/ou de l'entretien des voies.

M. Jean-Claude Néolet, 1999
M. André Laperrière, 2000

FORMATION

Ce dossier fût au centre des intérêts de la FQME pour l'année 2000-2001 afin d'établir un partenariat avec l'ENEQ. Pour cette dernière, les documents rocher 1 et 2, ainsi que glace ont été approuvés par l'assemblée des moniteurs et instructeurs en avril 2000. Maria Izquierdo et de nombreux moniteurs SAE ont travaillé à préparer le programme SAE. Des rencontres régionales consultatives ont été tenues à Montréal et à Québec. Celle de Drummondville a été annulée faute de participants.

Les cours offerts par la FQME et l'ENEQ sont :

- moniteur rocher 1
- moniteur rocher 2
- moniteur glace
- moniteur site
- moniteur SAE

Au cours de l'année 2001-2002, Jean Pelletier, président de la FQME et Gaétan Castilloux, président de l'ENEQ se sont entendu pour le processus de requalification des moniteurs.

Pour obtenir une équivalence de leur ancien brevet selon le nouveau programme de formation offert par la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade et de l'École nationale d'escalade du Québec (ENEQ), il y a un nouveau programme accrédité par la FQME et les brevets sont émis et gérés uniquement par celle-ci. L'ENEQ est l'organisme qui a structuré et qui diffuse les programmes de formation. L'opportunité est offerte à tous les anciens moniteurs de renouveler leurs qualifications jusqu'au 30 juin 2002.

Le bilan pour l'année 2001-2002 se lit comme suit : 17 stages, 93 participants, 79 ont réussi, 10 co-animations, 3 reprises et un échec.

À ce jour, aucune entente n'a pu être conclue entre les deux organismes concernant le dossier de la formation en raison de divergences de vues. Malgré toute la bonne volonté du président Jean Pelletier pour rapprocher les parties, l'ENEQ est demeuré sur sa position de statut quo.

Les points suivants ont fait partie des discussions :

- Comptabilité, facturation (secrétariat FQME).
- Élaboration des prix des cours (rencontre avec Gaétan et Ronald, le document final a été rédigé par Ronald).
- Enregistrement des inscriptions, (secrétariat FQME, camps d'été ENEQ).
- Suivi du dossier SAE.

La FQME a assumé les coûts des voyages à Chamonix (France), Reno (USA).

De plus au cours de l'exercice financier 2000-2001 la FQME a assumé les coûts de papeterie, d'envoi postal, de secrétariat et des appels téléphoniques.

Ligne info glace (le service a été donné en collaboration avec les bénévoles suivants : Philippe Pibarot, Bernard Mailhot et Gaétan Castilloux).

L'ENEQ a pour mandat d'offrir les cours de formation aux moniteurs et instructeurs. Tous les autres services demeurent sous la responsabilité de la FQME, tel que le stipule le Gouvernement québécois (Secrétariat au loisir et au sport dans le document du programme de recherche de financement des organismes nationaux de loisir).

Stage neige et avalanches

La formation Neige et Avalanches offerte en avril 2000 par René Boisselle, formateur en sécurité avalanche, n'a pu être dispensé faute de participants, cela en raison d'une saine compétition de ses anciens élèves. Nous devons repenser la formule. Pour la présente année financière, le même phénomène s'est reproduit. Depuis, un nouveau joueur qui est arrivé dans le paysage, l'Association canadienne de l'avalanche, va dispenser ses programmes de formation à l'ensemble des amateurs de plein air québécois. René Boisselle, moniteur certifié de l'organisme, se joindra à l'ACA.

ANNEXE 6

Lettre de la directrice, madame Françoise Duranleau, de la direction loisir du MAMSL, en date du 8 juin 2004, adressée à Charles Laliberté président de l'ÉNEQ.



Québec, le 8 juin 2004

Monsieur Charles Laliberté
Président
École nationale d'escalade du Québec
155, rue Charles Aubertin
Boucherville (Québec) J4B 4P7

Monsieur le Président,

Au cours des derniers mois, vous avez soulevé plusieurs questionnements relatifs aux capacités de la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) d'assumer les mandats qui lui sont reconnus et déploré le manque d'énergie investie par la fédération dans la formation de cadres en escalade. De ce fait, vous suggériez au MAMSL de retirer à la FQME le dossier de la formation de cadres et de désigner plutôt l'École nationale d'escalade du Québec (ÉNEQ) pour assumer ce mandat.

Suite à ces échanges, la Direction du loisir a rencontré la FQME pour approfondir divers dossiers, incluant les objets de vos préoccupations. Les rencontres et communications fréquentes depuis ce temps ont mené au dépôt, le 8 avril dernier, par la FQME, d'un plan directeur 2004-2007. Nous constatons que cette dernière, malgré les difficultés vécues au cours des dernières années, notamment le départ du directeur général et l'impossibilité d'en venir à une entente avec les dirigeants de l'ÉNEQ au sujet de la formation des cadres, semble posséder des bases suffisamment solides et l'énergie requise pour rétablir son leadership auprès des pratiquants et intervenants du milieu, assumer les mandats qui lui sont reconnus et développer l'escalade de loisir au Québec.

Les éléments liés à la pratique, notamment la formation, la sécurité des sites et les normes de pratique, sont à un tel point interreliés entre eux qu'une séparation des mandats, telle que vous le proposez, ne serait pas favorable au développement harmonieux de la pratique. En ce sens, le MAMSL croit que ce développement doit être chapeauté par un seul organisme et qu'il revient à la fédération d'établir les partenariats et ententes pertinentes pour la réalisation de ses mandats.

Actuellement, la FQME offre des formations de base, et elle prévoit développer à court terme de nouvelles formations. De ce fait, la fédération met en place une commission de formation qui se veut rassembleuse de tous les experts en escalade et à laquelle sont invités, notamment les brevetés de l'ÉNEQ. Il est convenu que la FQME réfèrera tout individu, qui désire suivre une formation qu'elle ne peut offrir, aux organismes existants et compétents, dont l'ÉNEQ et Passe-Montagne. La FQME pourra aussi établir une entente en matière de formation de cadres si elle le juge propice à l'atteinte de ses mandats.

Nous croyons, tout comme les dirigeants de la FQME, que l'ÉNEQ dispose d'une expertise reconnue par ses pairs et qui serait bénéfique à tous. Nous reconnaissons également les efforts que vous avez mis au développement de la formation des cadres. Ainsi, nous croyons que les brevetés de l'ÉNEQ sont des atouts indéniables au développement de l'escalade au Québec. Pour optimiser l'ensemble des ressources et énergies disponibles, il aurait été souhaitable que la FQME et l'ÉNEQ arrivent à une entente. Malgré les efforts y ayant été consacrés, nous ne pouvons que constater que cette réconciliation semble difficile pour l'instant.

D'autre part, dans votre lettre du 6 mai dernier, vous demandiez au ministre une rencontre pour déposer un projet de règlement qui remplacerait les chapitres 2 et 3 du règlement de sécurité de la fédération. À ce jour, les organismes qui ont été sollicités pour déposer un règlement de sécurité au ministre dans le but de le faire approuver sont principalement ceux reconnus par le MAMSL pour des fins de soutien financier. Le MAMSL reconnaît à ces organismes un mandat général de régie de leur discipline dont celui d'édicter des normes de formation des participants et des intervenants, la diffusion d'information et la promotion de la discipline, la sécurité, l'intégrité et la qualité de la pratique, la recherche et le développement de l'expertise, l'accroissement des occasions de pratique, la représentation nationale et internationale et la reconnaissance de l'excellence. L'ÉNEQ ne se classe pas parmi ces organismes, car elle ne peut prétendre regrouper l'ensemble des pratiquants en escalade ni remplir tous les mandats attendus d'un organisme reconnu en ce sens. Il est davantage un organisme de formation des cadres.

Ainsi, considérant notamment l'interrelation des normes entre elles, l'application du règlement de sécurité doit être supervisée par un seul organisme et en ce sens, il ne serait pas profitable pour le développement de l'escalade de séparer les chapitres. De plus, des démarches sont actuellement en cours, dont un projet d'actualisation de toutes les normes de pratique des fédérations de plein air, ainsi que les travaux de la commission de formation de la FQME. Dans ce contexte, nous croyons judicieux de transférer votre projet de règlement à la commission.

Conséquemment, le MAMSL continuera de soutenir la FQME, afin qu'elle réalise l'ensemble des mandats qui lui sont dévolus, et de promouvoir l'importance de rassembler tous les acteurs voués au développement de l'escalade autour d'enjeux communs.

Nous espérons que vous continuerez à développer la formation et demeurerez un acteur du développement de l'escalade au Québec. Pour plus d'information, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,



Françoise Duranleau

ANNEXE 7

Extrait du procès verbal du 15 mai 2002 de la FQME, présentant leur nouvelle proposition de partenariat avec l'ÉNEQ qui constituait un virage à 180 degrés sur le principe de la formation qui reconnaissait avant l'ÉNEQ comme le partenaire expert. Dans cette nouvelle approche, l'ÉNEQ devenait un simple exécutant sans même de droit de recommandation puisqu'une seconde instance était mise sur pied pour faire au CA de la FQME les recommandations sur la formation.

Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade

Réunion du Conseil d'administration

Le mercredi 15 mai 2002, 19:00 heure

À la salle Milles-Iles 1

Du 4545, avenue Pierre-De Coubertin.

Procès-verbal

Étaient présents : Jean Sylvain (président), Éric Malka (Trésorier), Alain Couture, Paul Laperrière, Benoît Théroux et Ronald Whitehead.

Étaient absents : Claire Chamberland (Vice-président) et Claude Lavallée.

Administration : Louis Bergeron (Directeur général et secrétaire)

1 Ouverture de la réunion 19:15, présidé par Jean Sylvain

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Proposition : 15-05-02-01

Proposé par Éric Malka et secondé par Paul Laperrière.

Adopté à l'unanimité.

8 Lecture et adoption du procès verbal du 27 février 2002

Proposition : 15-05-02-02

Proposé Éric Malka et secondé par Paul Laperrière.

Adopté à l'unanimité.

8 Rapport financier

8.1 Dépôt des états financier d'avril

8.1 Il est demandé que la présentation des états financiers sur Excell revienne à la normale le plus rapidement possible après la mise en place du nouveau logiciel.

8.1 Marge de crédits

Proposition : 15-05-02-03

Il est proposé que la marge de crédits de la FQME ouverte à la Caisse Populaire Mistral soit fermé.

Proposé par Éric Malka et secondé par Benoît Théroux.

8.1 Budget prévisionnel

Proposition : 15-05-02-04

Il est proposé que le budget tel que présenté soit rejeté. Le Directeur général devra instrumenter un nouveau budget qui intégrera les mesures suivantes :

Augmenter le budget de la commission des sites à 10 000\$ en 2002. Cette somme sera majorée de 5000\$ à chacune des 2 prochaines années.

Mettre en place un programme d'"ambassadeur" de la FQME auprès des grimpeurs. La FQME devra consacrer 500 h/personnes à ce programme au cours de l'été 2002.

La structure de tarification des cartes de membres ne doit pas être majoré d'aucune manière.

Le DG devra proposer un budget instrumentant ces décisions lors du CA du 11 juin prochain.

Le budget actuel est reconduit jusqu'au 11 juin 2002 minuit.

Proposé par Ronald Whitehead et secondé par Éric Malka

Adopté à l'unanimité.

Il est demandé par Jean Sylvain (président), lors de la révision du budget prévisionnel de tenir compte de l'impact qu'aura la vente de carte journalière par la SEBKA. Louis Bergeron (dg) signifie que cela devrait être minime en considérant le fait qu'une carte journalière de la FQME donne un rabais à l'achat d'une carte de membre.

8 Suivi de la réunion

Assurance responsabilité civile : aucune proposition n'a été reçue à ce jour, différents documents et informations ont été échangés. Des propositions doivent rentrer sous peu, le CA devra tenir compte des taux de pénalité (au 15 juin, il y aura 10 % de pénalité).

Stoneham : Paul, Alain et Louis n'ont pu effectuer l'appel-conférence pour mettre en place une stratégie pour approcher la municipalité de Stoneham. Éric Malka informe que des projets ont été déposés par la municipalité auprès de l'instance gouvernementale provinciale.

Règlements généraux : la nouvelle version est distribuée aux membres du CA.

Charte de l'Année internationale de la Montagne : Le Club alpin français a reçu notre Offre, pour l'édition de la plaquette (dépliant cartonné de 4 pages) il nous demande de fournir notre logo.

8 ENEQ

Cadre proposé pour la formalisation du partenariat entre la FQME et l'ÉNEQ
(tel qu'approuvé par le conseil d'administration de la FQME le 15 mai 2002)

Introduction :

Ce document présente les principaux paramètres permettant de formaliser l'entente de fait liant la FQME et l'ÉNEQ. Il fait suite aux conversations tenues entre les représentants de l'ÉNEQ et ceux de la FQME. Ce document a été déposé au CA le 9 avril 2002. Le CA s'est penché dessus lors de la rencontre du 15 mai et en a approuvé la lettre ainsi que l'esprit.

Paramètres proposés pour l'entente :

- La FQME mettra sur pied une commission de formation qui aura pour mandat d'orienter le développement et l'établissement des critères de certification des cadres en escalade au Québec. Cette commission sera constituée majoritairement de brevetés de la FQME et se rapportera directement au conseil d'administration de la FQME. Le président de la FQME et le président de l'ÉNEQ ne sont pas éligibles au poste de président de la commission de formation.
- Reconnaissance de l'ÉNEQ par la FQME et vice-versa.
- La FQME et l'ÉNEQ s'entendent sur le principe que la formation est au cœur de nos missions respectives et qu'elle ne doit pas être considérée comme une source de revenus mais plutôt comme un aspect central de notre raison d'être. En conséquence, la FQME et l'ÉNEQ s'entendent pour constituer le Fonds de formation aux activités de la montagne (FFAM) dans lequel seront versés la totalité des profits résultant des activités de formation. Ce fonds aura pour but le développement des activités de formation au Québec. Il sera géré par un comité formé du président de l'ÉNEQ, du président de la FQME et du président de la commission de formation. Ce fonds fonctionnera par consensus (Règle de l'unanimité)¹.
- L'ÉNEQ de concert avec la Commission de formation de la FQME assurera le développement et la dispensation de la formation des cadres en escalade au Québec.
- A titre d'association représentant les brevetés, l'ÉNEQ sera consultée lors des nominations à la Commission de la formation.
- L'ÉNEQ recevra le mandat d'assurer la formation et la requalification des cadres en escalade et ce pour toute la durée de la présente entente.
- La FQME modifiera ses règlements généraux (si nécessaire) afin de permettre aux membres de l'ÉNEQ à devenir membre de la FQME et ce selon la formule présentement en place pour les clubs.

¹ Il faudra prévoir un mécanisme d'arbitrage afin de dénouer des impasses éventuelles (recours à un conseil de "sages" ?).

- _ La FQME modifiera ses règlements généraux (si nécessaire) afin de permettre la nomination d'un représentant de l'ÉNEQ au conseil de la Fédération.
- _ L'ÉNEQ modifiera ses règlements généraux (si nécessaire) afin de permettre la nomination d'un représentant de la FQME au conseil de l'ÉNEQ.
- _ L'ÉNEQ et la FQME conviennent de la nécessité d'harmoniser leurs plans d'action. Pour ce faire, l'ÉNEQ accepte de participer activement à la formation de la commission de formation et à son fonctionnement.
- _ La FQME émettra les brevets aux finissants des programmes après recommandation de l'ÉNEQ.
- _ La FQME et l'ÉNEQ s'entendent pour partager certains services afin de maintenir les coûts d'opération les plus bas possible (Gestion des listes, secrétariat, etc).
- _ La FQME prêtera son appui afin de faire reconnaître les programmes de l'ÉNEQ par l'UIAA.

La FQME prendra à sa charge le projet de constitution d'un réseau d'Écoles accréditées. La commission de formation verra à établir les critères d'accréditation et à en assurer le bon fonctionnement.

Propriété du matériel pédagogique. L'ÉNEQ permettra à la FQME d'utiliser son matériel didactique à toutes fins autres que pédagogique. De plus en cas de dissolution de l'ÉNEQ, la FQME pourra continuer à utiliser ce matériel sans tenir compte de la restriction précédente.

Le matériel didactique rédigé grâce à l'appui financier du FFAM sera propriété conjointe des deux partenaires.

La durée de ce protocole sera fixée à 3 ans.

PROPOSITION

Proposition : 15-05-02-05

Il est proposé que Monsieur Jean Sylvain et Monsieur Benoît Thérout soient autorisés à poursuivre les discussions avec l'ÉNEQ sur la base du document intitulé " Cadre proposé pour la formalisation du partenariat entre la FQME et l'ÉNEQ " et daté du 15 mai 2002.

Proposé par Éric Malka et secondé par Paul Laperrière.

Adopté à l'unanimité.

Prochaines étapes :

Rencontre FQME-ÉNEQ afin de finaliser les principes généraux de l'entente (31 mai 2002).

Rédaction d'un protocole d'entente formel (7 juin 2002)

Approbation finale par le CA de la FQME et celui de l'ÉNEQ (17 juin 2002)

Signature et mise en vigueur.

9 et 8

Proposition : 15-05-02-06

Il est proposé de reporter les points 7 et 8 à la prochaine réunion.

8 Varia

Jean Sylvain demande que les lettres de renouvellement et de remerciement envoyés lors de l'échéance de la carte de membre, soit révisé dans le plus bref délai car il y a des fautes de français et que les noms des membres du CA précédent figure au lieu du présent.

9 Prochaine réunion

Le mardi 11 juin 2002 à 19:00 salles Maisonneuve

10 Levé de l'assemblée 23:10